

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 090061 ADOPTÉ EN VERTU  
DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,  
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

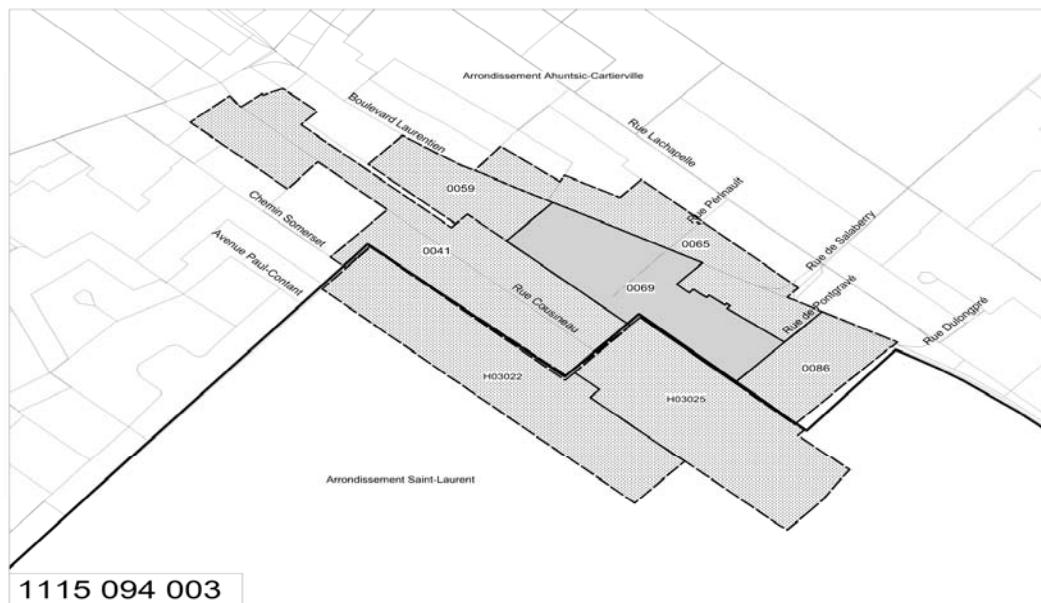
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA11 090061 visant à autoriser l'affichage de l'entreprise située au 6125, rue de Pontgravé sur l'enseigne à être installée sur l'immeuble voisin portant le numéro 6025, rue De Pontgravé- Lot 4185928 du Cadastre du Québec - Zone 0069 (dossier 1115094003);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 7 mars 2011, d'un projet de résolution portant le numéro CA11 090061, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 30 mars 2011 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sis au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à autoriser l'affichage de l'entreprise située au 6125, rue De Pontgravé sur l'enseigne à être installée sur l'immeuble voisin portant le numéro 6025, rue De Pontgravé, connu et désigné comme étant le lot 4185928 du Cadastre du Québec et d'accorder, pour cet immeuble, l'autorisation d'ériger une enseigne sur poteau, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 419 (localisation d'une enseigne par rapport à un établissement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

**QUE** le projet de résolution CA11 090061 vise la zone 0069, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le projet de résolution CA11 090061 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce dix-neuvième jour de mars deux mille onze.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Greffe, performance et informatique  
Chef de division – Greffe, performance et informatique